

Département de l'AIN
Commune de VIRIEU LE GRAND

Objet :

Réglementation de stationnement- Place près de l'église

Le Maire de la commune de VIRIEU LE GRAND,

- Vu le code des communes, notamment les articles L.131.1, L.131.2, L.131.3, et L.131.4
- Vu le Code de la route, notamment l'article A225,
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale, en vertu de ses pouvoirs de police d'assurer le bon ordre, la sûreté publique et notamment la commodité de passage et de circulation dans les rues, places et voies publiques,
- Considérant que le concert de Noël organisé dans l'église par l'Ensemble CHORUS, bloquera le stationnement,

ARRETE N° 2024 - 53

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur la place près de l'église, le samedi 06 décembre 2025 de 12h00 à 21h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur la commune de Virieu Le Grand et apposé à chaque extrémité du chantier par le demandeur.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

- . La brigade de Gendarmerie de Virieu le Grand,
- . Les usagers, par voie d'affichage.

Fait à VIRIEU LE GRAND,
le 03 décembre 2025.

Le Maire,

Y. VALLIN.

